

Observatoire du bruit

24 mai 2017

Compte rendu définitif

Présents :

C.Sales, H.Beisson (Métropole AMP)
B.Vincent (Acoucité)
D.Robin, S.Castel (Air PACA)
R.Hardouin (Collectif anti nuisances L2)
V.Jalain, G.de Saint-Romain (DREAL PACA)

Ordre du jour :

Faisabilité d'un observatoire du bruit, périmètre et modalités éventuelles de sa création

Introduction :

La question du bruit est importante, et l'opposition entre le caractère subjectif de son ressenti par les êtres humains (riverains) et le respect des seuils réglementaires par les maîtres d'ouvrage est complexe à résoudre.

La section Est de la rocade L2 a été mise en service fin novembre 2016. Au comité de suivi des engagements de l'État de la Rocade L2 le 15 mars 2017, et sur proposition du Collectif anti nuisances L2, le préfet de Région PACA a indiqué être favorable à la construction d'un observatoire du bruit.

Présentation d'Acoucité :

Bruno Vincent présente l'association Acoucité, qui a été créée en 1996 à Lyon et dont les membres sont des centres publics techniques de recherche, et des collectivités locales. C'est aussi un pôle national de compétence sur l'environnement sonore urbain. Son objectif est de favoriser les liens entre la recherche et les besoins opérationnels des collectivités notamment sur le bruit des transports.

Acoucité participe à des programmes de recherche nationaux et européens, et anime des réseaux de collectivités. Il intervient comme opérateur scientifique pour l'observatoire du Pays d'Aix (cf. paragraphe suivant) en validant le positionnement des balises, en exploitant les résultats et sur le volet de la perception.

L'important n'est pas seulement d'objectiver le bruit avec des mesures, mais aussi d'utiliser celles-ci pour passer à l'action.

Constat de l'existant :

Côté Etat/DREAL : les compétences « bruit » sont sur deux points : les infrastructures routières neuves et la résorption des « points noirs du bruit » des infrastructures anciennes. Elles sont essentiellement orientées sur le respect de la législation.

SNCF Réseau s'occupe des infrastructures ferroviaires et des points noirs du réseau ferré.

Il existe un volet « bruit » pour les industries, qui est traité via les réglementations des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Avant la création de la Métropole Aix Marseille Provence (AMP), la communauté du pays d'Aix a créé un observatoire du bruit à l'occasion d'un appel à projets en 2012 piloté par l'ADEME

et Acoucity. Celui-ci existe toujours, piloté aujourd'hui au niveau du conseil de territoire (CT2) de la Métropole AMP.

L'observatoire du bruit du Pays d'Aix fonctionne avec :

- un équivalent temps plein dédié au suivi de ce projet en interne (80% cat B / 20 % cat A).

L'acquisition des 10 balises (environ 10 000€ par balise) avait été subventionnée à 80% par l'ADEME en 2012 et 2013.

- un budget moyen de 70 000 € par an, sous la forme de subvention aux associations porteuses du projet : Acoucity (validation du positionnement des balises, analyse et exploitation des données, assistance sur le volet de la perception) et Air PACA (installation et maintenance des appareils de mesure sur le terrain, recueil et stockage de données)

Ce système est le plus économe, lorsqu'une collectivité n'a pas les moyens d'avoir en propre une équipe complète dédiée (techniciens, ingénieurs, secrétariat, véhicules etc.) En France, seul BruitParif et Acoucity sont autonomes. Acoucity réalise par ailleurs des missions de niveau national et l'assistance aux collectivités qui avaient répondu à l'appel à projet de 2012-2013 (Grenoble, Nice, Toulouse, etc.)

Échanges sur les modalités éventuelles d'un observatoire :

Actuellement, la réflexion débute sur les objectifs de cet observatoire, ses modalités de mise en place, son portage, et ses coûts. Les points ci-dessous ont fait l'objet d'échanges en réunion :

Objectifs :

- préserver l'environnement sonore
- caractériser et informer l'ensemble des partenaires de l'observatoire en matière d'environnement sonore du territoire, notamment les secteurs fortement affectés par le bruit ou concernés par la mise en œuvre de grands projets.
- mener des actions concrètes en conséquence des caractérisations réalisées.

Périmètre :

Le long de la rocade L2, pour démarrer, puis étendues au niveau métropolitain, afin que les compétences acquises à Aix soient utilisées et mises en valeur. L'idée est d'élargir la problématique à d'autres secteurs de Marseille, par exemple en lien avec la question des reports de trafic, mais également la surveillance du bruit dans la ville ou dans la métropole plus globalement.

Plusieurs modalités possibles de gouvernance sont évoquées :

- Création d'une nouvelle entité type Acoucity ou Bruit Parif, réunissant des collectivités, de spécialistes techniques, des entreprises ou opérateurs économiques, des représentants de la société civile ou associations.
- Extension des missions d'Air PACA
- Maintien d'un observatoire piloté par la Métropole AMP, par extension de l'observatoire du pays d'Aix à l'échelle de la Métropole.

Les points de vigilance suivants sont relevés :

- indépendance de l'observatoire : le CT2 est intéressé pour « sortir » l'observatoire de la collectivité, car actuellement, on pourrait reprocher à celui-ci d'être juge et parti.
- nécessité de s'inscrire dans la durée (minimum 3 à 5 ans)

Missions et moyens :

- Mesurer pendant des durées significatives l'état sonore de : lieux emblématiques (places, lieux piétons, espaces touristiques) ; zones acoustiquement saturées ; lieux calmes pour les

préservé ; sites avant et après de grands projets d'urbanisme ou de tracés de transports ; lieux à proximité d'événements ponctuels (chantiers, animations, etc.)

- mettre en place les outils métrologiques nécessaires à une bonne connaissance du territoire.
- besoin de points fixes permanents (minimum 3 balises) et de campagnes mobiles (minimum une semaine, environ 10 points) à mesures répétées annuelles
- possibilité d'une approche Air et Bruit couplée
- participation citoyenne, enquêtes de perception
- possibilité de faire de la modélisation
- pouvoir servir de territoire support pour l'installation de matériel innovant
- nécessité d'envisager des moyens d'action, car les mesures réalisées généreront une attente de la population qu'il faudra être en situation de traiter.

Il semble nécessaire que la Société de la Rocade L2 et l'exploitant DIRMED soient parties prenantes du projet d'observatoire dès sa conception, s'il commence par la L2.

Ordre de grandeur de coûts (cf. Pays d'Aix pour le fonctionnement d'environ 4 balises):

- investissement environ 10 000 € par point de mesure, installation comprise, frais de maintenance environ 3 000 €/an
- fonctionnement : environ 60 à 70 000 € / an

Portage :

L'observatoire pourrait être porté dans le cadre des comités de pilotage L2, et en amont de ceux-ci, des comités techniques L2 dédiés à la thématique Air Santé.

A noter : les associations Acoucité et Air PACA, porteuses de l'observatoire du Pays d'Aix se positionnent déjà de manière favorable à une extension sur le territoire de Marseille, via la L2.